



un abri qui sauve des vies

DOSSIER DE PRESSE

Le réseau des abritant.e.s qui protègent les victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Un abri qui sauve des vies est une **association loi 1901** qui vient en aide aux personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Elle **recense des logements ou parties de logements vacants mis à disposition gratuitement** par des particuliers et des professionnels et **encadre la mise à l'abri**.

Le constat

213 000

victimes
de violences conjugales
recensées chaque année

146

femmes tuées
par leur conjoint
ou ex-conjoint en 2019

+44%

d'interventions
pour violences
à domicile en 2020

+60%

de signalements
pendant le deuxième
confinement

150 000

places d'hébergement
pour des personnes
sans domicile ou mal-logées

6 000

places d'hébergement
réservées aux femmes
victimes de violences

3 millions

de logements
vacants ou inoccupés
en France

Les actions



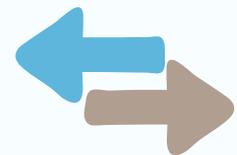
**En France
métropolitaine**



**Écoute et
accompagnement**



**Recherche de
logements**



**Organisation et
encadrement des
relogements**

"L'association fait appel à la solidarité nationale."

Un abri qui sauve des vies a été créée pendant le premier confinement suite à la recrudescence des violences conjugales et intrafamiliales. L'association a pour objectif de pallier le manque de places en hébergement. Pour cela, elle fait appel à la solidarité nationale.

Soucieux d'accompagner au mieux les victimes de violences, les bénévoles s'appuient sur des dispositifs mis en place par d'autres associations ou structures en créant des partenariats durables. Les documents juridiques et les abris sont mis à disposition de toute organisation qui aurait besoin de mettre en sécurité une personne victime de violences conjugales ou intrafamiliales.

Qui peut proposer un logement d'urgence ?

L'inscription se fait sur le site internet.

Particuliers

cohabitations, Airbnb, maisons d'hôtes, logements vacants etc.

Professionnels

gîtes, hôtels, appart'hôtels, maisons d'hôtes, résidences de tourisme etc.

Secteur public

logements de fonction, logements sociaux, etc.

Ces logements doivent être propres, en bon état et meublés. La mise à l'abri est temporaire et peut se faire sur une période courte (moins d'un mois) ou plus longue selon la disponibilité de l'abritant.e.

Les étapes du relogement

Identification des besoins de la victime

Le logement doit être adapté à la situation.



Prise de contact avec les abritant.e.s dans le secteur

Via notre base de données.



Encadrement du relogement

Avec la signature par les deux parties d'un contrat de prêt de logement à titre gratuit et un contrat de confidentialité.



Organisation du relogement

Soutien logistique par les bénévoles.

Les chiffres-clés

200

logements
disponibles dans
toute la France
+ 6 par semaine

90

bénévoles
engagés
+ 5 par semaine

5

relogements
de victimes de violences
sur un mois
+ 1 par semaine

4

jours en moyenne
pour trouver une
solution d'urgence

L'organigramme de l'association

CO-PRÉSIDENTES

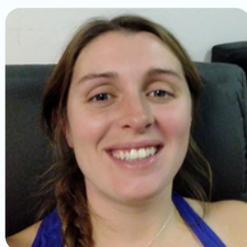


Charlyne Péculier
Présidente



Fostine Carracillo
Co-Présidente

COORDINATRICES



Alice Cordier
Coordinatrice des pôles
Relations Abritant.e.s
Aide aux Victimes



Nazanin M. Babr
Coordinatrice du pôle
Communication



Isra Bendjema
Coordinatrice du pôle
Juridique et RH

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Hadrien Wolfelsperger
Secrétaire Général

TRÉSORERIE



Pierre-Louis Rivaller
Trésorier

CONTACTS

Contact aide aux victimes

 01 60 99 52 36 (en cas d'urgence 24/24h, 7/7j)

 permanence@unabriquisauvedesvies.fr

Contact presse

 06 59 54 52 06

 nazanin.mbabr@unabriquisauvedesvies.fr

Contact abritant.e.s

 06 27 94 09 54

 alice.cordier@unabriquisauvedesvies.fr

Contact présidente

 06 74 02 12 45

 charlyne.peculier@unabriquisauvedesvies.fr

www.unabriquisauvedesvies.fr




un abri
qui sauve
des vies